

En 2019, les instances
de l'association évoluent
Rejoignez l'ALPA !

CHARTRE D'ADHÉSION

Association Logement Pays d'Aix (ALPA)

L'association ALPA est déclarée d'intérêt général, elle œuvre dans le cadre de l'insertion sociale par le logement. La qualité d'adhérent de l'association est subordonnée à la signature de la présente charte. Elle définit le cadre des relations et les règles qui prévalent entre l'adhérent et les autres parties prenantes de l'association ; salariés, bénévoles et personnes accompagnées.

Rappel des missions et finalités de l'association

La mission de l'ALPA est de « favoriser l'accès et le maintien au logement des personnes en difficultés... » (Art 2 des statuts)

L'Association ALPA, remplit cette mission d'intérêt général :

- De façon transparente à l'égard de ses adhérents, des personnes accompagnées, des financeurs, des salariés et des bénévoles,
- Dans le respect des règles de la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- En accompagnant les démarches d'évaluation de son utilité sociale.

La place des adhérents dans le Projet Associatif

Chaque adhérent doit œuvrer au Projet Associatif par différents moyens. Il peut ainsi :

- Participer à la définition de la politique de l'association en s'impliquant lors de l'Assemblée générale
- Représenter et soutenir l'action de l'ALPA dans les relations avec d'autres structures utiles au fonctionnement de l'association
- Œuvrer en collaboration avec les autres parties prenantes aux actions conduites par l'association

Modalités d'adhésion

La qualité d'adhérent s'obtient, outre la signature de la présente, par le règlement au choix d'une adhésion annuelle de :

- Base : 1€ pour les personnes physiques et 30 € pour les personnes morales
- Membre bienfaiteur à partir de 150 €
- Membre donateur à partir de 1000 €
- L'association étant reconnue d'intérêt général, un reçu fiscal est fourni sur demande auprès du service comptable de l'association.



ALPA

Charte d'adhésion

Les obligations des adhérents

L'adhérent s'engage à :

- Respecter les valeurs et l'éthique du projet associatif,
- Se conformer à ses objectifs et finalités,
- Considérer que la personne accompagnée est au centre de toute l'activité de l'Association, Respecter les dispositions des statuts, son éventuel règlement intérieur, son organisation et son fonctionnement,
- Observer la discrétion la plus stricte sur les informations auxquelles il aurait accès, sur l'ensemble des parties prenantes (personnes accompagnées, salariés, bénévoles),
- Respecter les convictions et opinions de chacun,
- Collaborer avec les autres parties prenantes de l'Association : dirigeants, salariés et autres bénévoles.

L'adhérent

Prénom Nom :

Date :

Signature :



ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX
2 av Albert Baudoin - 13090 Aix en Provence
Tél: 04 42 17 43 43
accueil@alpa-asso.org
Association loi 1901 Reconnu d'intérêt général

ALPA

www.alpa-asso.org